

21 mai 2024 -11:46

## 40 ans de CITES en Belgique

Le 24 mai, la cellule CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, organise un événement pour célébrer le 40eme anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce durable des espèces menacées (CITES) dans notre pays.

Ce commerce est extrêmement varié : plantes (cactus, orchidées, ...), animaux vivants (reptiles, tortues, rapaces, ...), denrées alimentaires (caviar), produits dérivés (articles en cuir, objets en ivoire), bois précieux (palissandre), remèdes médicinaux...

On estime que le commerce international des espèces sauvages porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux et représente des milliards d'euros par an.

Le 24 mai, de nombreux intervenants, experts, scientifiques, représentants de fédérations professionnelles et d'organisations internationales et européennes présenteront les principaux accomplissements réalisés depuis la mise en place de la Convention CITES en Belgique, en 1984 :

- Les avancées légales comme les restrictions visant à lutter contre le trafic (corne de rhinocéros, ivoire d'éléphant, tigres d'élevage, etc.);
- La création d'un service d'inspection CITES spécifique et l'évolution de son travail (plus de 1400 contrôles effectués par les inspecteurs CITES au cours des 5 dernières années);
- Le renforcement de la collaboration avec les autorités de contrôle compétentes (Police, Douanes, AFSCA, Inspection CITES du SPF Santé publique);
- La coopération avec les partenaires scientifiques et internationaux.

Au cours de la journée, des partenaires présenteront les projets de conservation et de réintroduction dans la nature d'espèces emblématiques qu'ils mènent sur le terrain.

La Convention CITES se distingue de beaucoup d'autres conventions environnementales par sa capacité à imposer des obligations contraignantes aux états et aux organisations qui en sont membres. Aujourd'hui, la CITES confère une protection à plus de 40.900 espèces sauvages. Plus d'infos: [www.citesenbelgique.be](http://www.citesenbelgique.be)

## Informations pratiques

- Lieu : [Résidence Palace](#) , Salle Polak, rue de la Loi n°155 à 1040 Bruxelles
- Accueil : de 8h45 à 9h30
- Présentations de 9h30 à 16h00
- Traductions FR, NL

Le programme complet est joint en annexe.

## Contact presse

*Les intervenants ainsi que les experts de la cellule CITES du SPF Santé publique seront disponibles pour s'entretenir avec les journalistes et répondre à leurs questions.*

*C'est pourquoi il est demandé aux journalistes de bien vouloir annoncer leur présence à Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique [vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be), GSM : 0475 93 92 71.*

*Un dossier de presse est disponible sur demande.*

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)